

LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET LES MODES D'ACCUEIL EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2023

CHIFFRES CLÉS

57,2

places pour 100 enfants de moins de 3 ans

160 900

places en accueil collectif

85 600

places chez les assistantes maternelles

EN 2023, UNE OFFRE D'ACCUEIL GLOBALE DE 57,2 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE

Le taux de couverture représente une capacité d'accueil formel¹ par les modes de garde. Il correspond au nombre de places disponibles dans un territoire donné pour 100 enfants de moins de 3 ans vivant dans ce territoire. Il traduit un potentiel d'enfants couverts par un mode de garde autre que leurs parents.

D'après les données de l'Onape², en 2023, l'offre d'accueil globale en Île-de-France s'élève à 271 000 places pour environ 473 700 enfants de moins de 3 ans. Dans la région, le taux de couverture par les différents modes d'accueil formel s'élève ainsi à 57,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. figure 1).

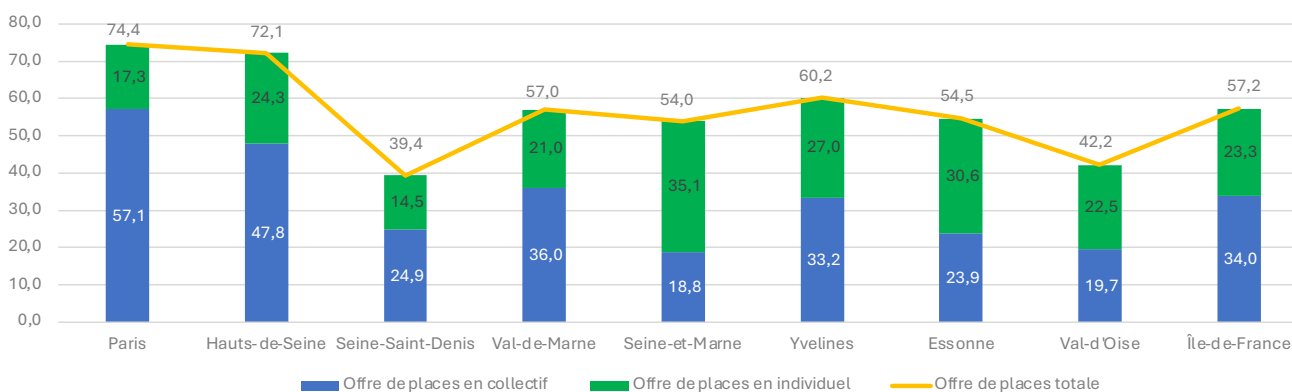
Les départements de Paris et des Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture nettement supérieurs au taux régional (respectivement +17,2 et +14,9 points) où plus de 7 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent recourir à un mode de garde. Les Yve-

Note méthodologique

En 2025, l'Onape a révisé la méthode de calcul du nombre de places en micro-crèche Paje. Anciennement appréhendé par l'usage (nombre moyen d'heures facturées), il est dorénavant approché par le nombre de structures multiplié par 11,73, soit le nombre moyen de places par structure d'après l'enquête Besoin de Personnels en Crèche (Cnaf). Pour permettre une comparaison, les données de l'année 2022 ont été actualisées en appliquant cette nouvelle méthodologie.

Pour plus d'informations, voir L'accueil des jeunes enfants – Édition 2025 sur le site de l'Onape.

Figure 1. L'offre d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2023



Source : Onape, édition 2025.

Lecture : En Île-de-France, 34,0 places en accueil collectif et 23,3 places en accueil individuel sont proposées pour 100 enfants de moins de 3 ans. Globalement, 57,2 % des enfants de moins de 3 ans peuvent recourir à un mode de garde en 2022.

(1) Assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant – EAJE, école préélémentaire et garde à domicile.
(2) Observatoire national de la petite enfance

lines suivent avec un taux de 6 enfants sur 10. Le Val-de-Marne présente un taux quasi égal au taux régional, tandis que la Seine-et-Marne et l'Essonne s'en éloignent avec des écarts compris entre -3,2 et -2,7 points. La Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise restent les départements où l'offre d'accueil est la plus faible avec -17,8 points pour la Seine-Saint-Denis et -15 points pour le Val-d'Oise par rapport au taux régional ; environ 4 enfants sur 10 sont en mesure d'accéder à un mode de garde.

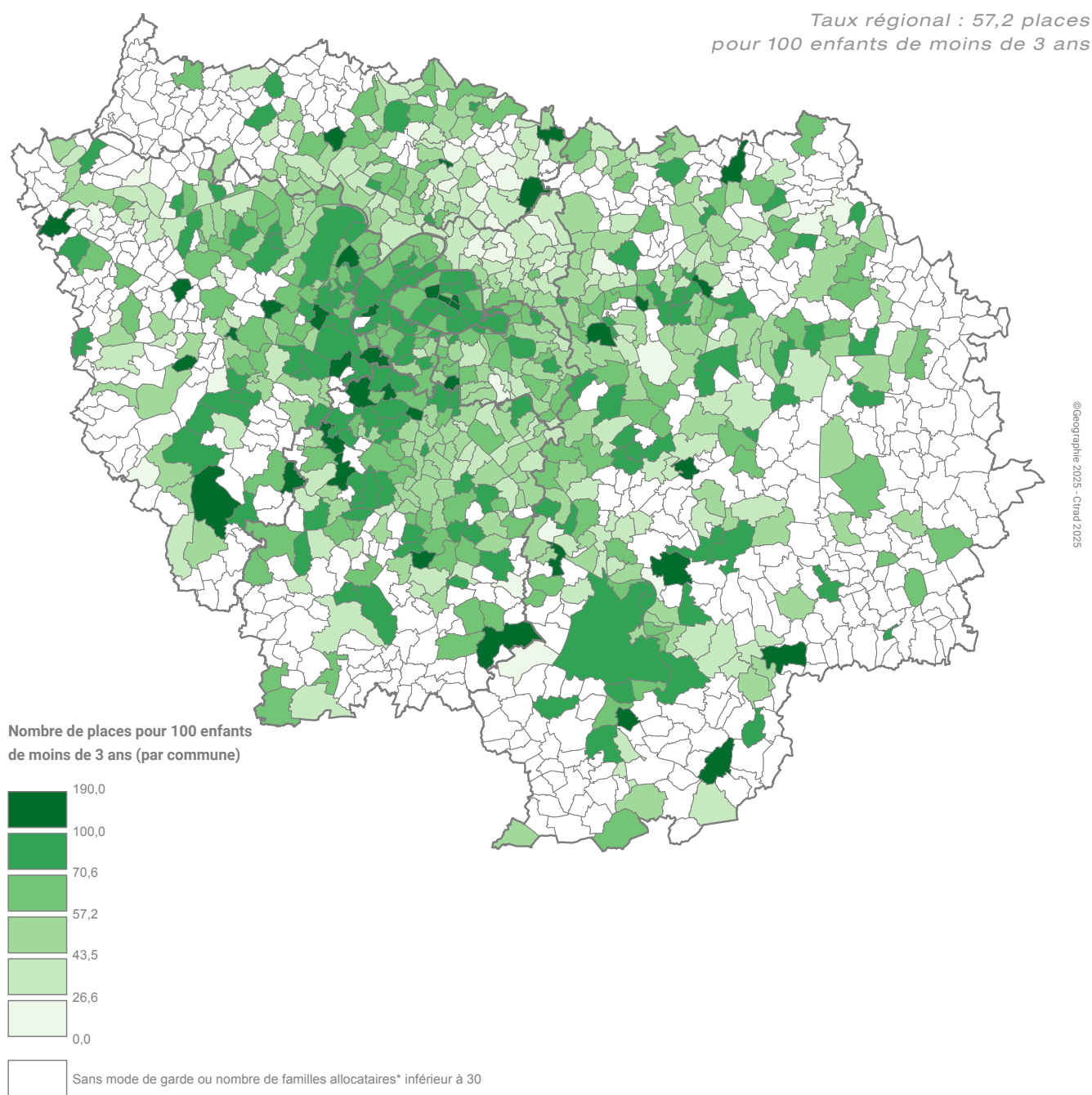
Globalement, l'offre d'accueil en Île-de-France est principalement portée par l'accueil collectif ³ qui représente

59,4 % de l'offre globale (56,8 % en excluant les places en préscolarisation). Cette offre collective est très présente à Paris (76,8 %) et dans les départements de la petite couronne (plus de 6 places sur 10), tandis que ceux de la grande couronne ont une offre portée principalement par l'accueil individuel.

Une offre d'accueil plus faible dans le nord de l'Île-de-France

En Île-de-France, près de la moitié des communes présentent un taux de couverture égal ou supérieur au taux régional. Ces communes se situent essentielle-

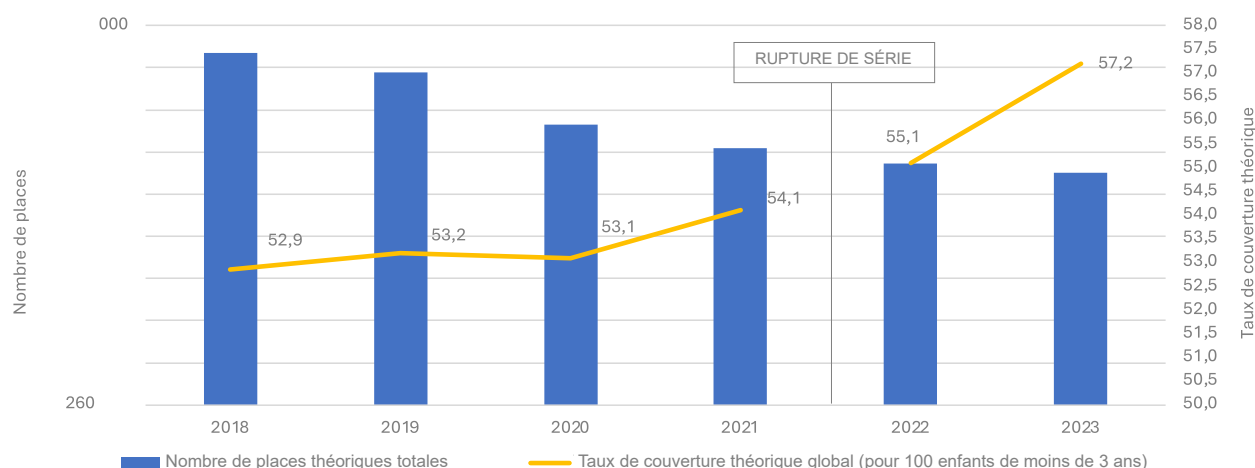
CARTE. TAUX DE COUVERTURE THÉORIQUE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR L'OFFRE GLOBALE D'ACCUEIL DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE, EN 2023



Source : Onape édition 2025, géographie au 1er janvier 2025. Discretisation : Q6.
* familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans.

(3) Établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, multi-accueils, micro-crèches, crèches familiales ou parentales) et accueil en préscolarisation.

Figure 2. Évolution de la capacité d'accueil théorique globale en 2023



Sources : Onape, éditions 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

Lecture : En 2023, le taux de couverture théorique global est de 57,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans grâce aux 271 000 places proposées. La baisse plus marquée en 2020 du nombre de places formelles peut être due au ralentissement de la création de structures d'accueil, lié à l'arrêt des activités lors des confinements.

Note : Les données 2022 ont été réropolées selon la nouvelle méthodologie.

ment au centre et à l'ouest de la région, c'est-à-dire à Paris, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et l'ouest de l'Essonne (cf. carte).

En revanche, les communes situées en périphérie nord et est de Paris, ainsi qu'à l'est de l'Essonne offrent un accès plus faible à un mode de garde. En Seine-Saint-Denis, près de 9 communes sur 10 ont un taux de couverture inférieur au taux régional ; dans le Val-d'Oise, environ 8 communes sur 10.

Enfin, les communes dont la capacité d'accueil du jeune enfant atteint les 100 % et plus sont disséminées sur toute la région : soit elles correspondent à des zones de forte activité économique, telles que Rungis ou encore Roissy-en-France, soit ces communes absorbent les besoins de garde des territoires limitrophes, telles que Marolles-sur-Seine en Seine-et-Marne ou Breval dans les Yvelines.

Une baisse de l'offre d'accueil moins rapide que celle du nombre d'enfants

En 2023, le nombre de places d'accueil formel baisse de 1 200 places (-0,4 %). Cette baisse du nombre de

places est toutefois moins marquée que celle du nombre d'enfants de moins de 3 ans en Île-de-France (-3,8%), si bien qu'une forte progression du taux de couverture théorique dans la région est constatée (+2,1 points par rapport à 2022) (cf. figure 2).

La baisse du nombre de places d'accueil est principalement due à celle des places disponibles chez les assistantes maternelles (-780) et des places disponibles en préscolarisation (-270). En revanche, la hausse du nombre de places en accueil collectif hors préscolarisation (+620) vient un peu atténuer cette baisse.

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) proposent 87 % des places de l'accueil collectif

En 2023, 160 900 places sont proposées au titre de l'offre d'accueil collectif grâce aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), aux micro-crèches Paje⁴ et à la préscolarisation.

Tableau 1. La part des différents types de mode de garde dans l'accueil collectif, en 2023

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en EAJE PSU	90,3	87,9	87,5	85,6	83,5	80,0	85,1	83,9	86,7
Places en micro-crèches Paje	7,2	8,9	5,0	8,7	12,0	15,2	9,4	9,2	8,9
Préscolarisation	2,5	3,2	7,5	5,7	4,4	4,8	5,1	6,8	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Onape, édition 2025.

Lecture : En 2023, en Île-de-France, les places en micro-crèche Paje représentent 8,9 % des places en accueil collectif.

(4) Prestation d'accueil du jeune enfant.

Tableau 2. Les places dans les établissements d'accueil du jeune enfant des quartiers prioritaires, en 2023

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre de places en quartier prioritaire	2 600	900	6 200	1 200	500	600	1 400	1 600	15 000
Part des places en EAJE PSU situées en quartier prioritaire (%)	6,6	3,5	40,1	7,5	5,4	4,1	13,2	17,9	10,8

Source : Onape, édition 2025.

Lecture : En 2023, en Île-de-France, 10,8 % des places en EAJE relevant de la PSU se situent dans un quartier prioritaire.

Les 3 100 EAJE percevant la PSU offrent 139 400 places, soit 8,7 places sur 10 de l'offre collective, faisant de ce type d'accueil le premier contributeur à l'accueil de jeunes enfants en Île-de-France (cf. tableau 1). À lui seul, le territoire parisien dispose d'un parc d'accueil collectif plus développé que celui de l'ensemble du reste de la région.

Les micro-crèches Paje représentent 14 300 places, soit 8,9 % de l'offre collective ce qui fait qu'elles sont le deuxième contributeur au titre de l'accueil collectif. Très peu répandues en Seine-Saint-Denis (5,0 %) et à Paris (7,2 %), elles le sont près de deux fois plus dans les Yvelines (15,2 %) que sur l'ensemble du territoire francilien. Dans une moindre mesure, elles sont également bien représentées parmi les places disponibles en Seine-et-Marne (12,0 % de l'offre collective). Les autres départements présentent des proportions proches du taux régional.

Enfin, les places proposées par l'éducation nationale au sein du premier cycle des écoles préélémentaires et destinées aux enfants non soumis à l'obligation scolaire, bénéficient à 7 100 enfants de moins de 3 ans. Elles contribuent à hauteur de 4,4 % à l'offre collective. C'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise que cette offre reste la plus élevée, avec des taux respectivement de 3,1 points et 2,4 points supérieurs au taux régional.

Dans les quartiers prioritaires de la politique la ville, 15 000 places sont proposées

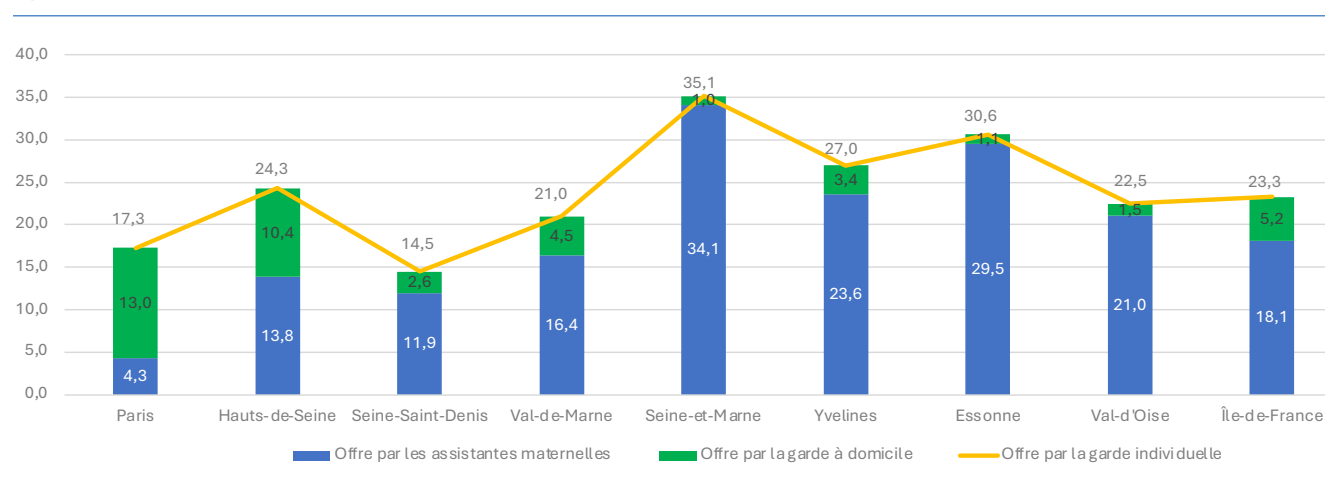
En Île-de-France, 370 EAJE bénéficiant de la PSU sont situés dans un quartier prioritaire (selon la géographie renouvelée en janvier 2024). Ils proposent 15 000 places d'accueil collectif, soit 10,8 % de l'offre globale de ce type de structure (cf. tableau 2).

Au sein des départements de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, une grande partie des places proposées en EAJE PSU se trouvent dans un quartier prioritaire. Pour l'Essonne, ces places représentent 13,2 % des places PSU, dans le Val-d'Oise, elles représentent près de 18,0 % d'entre elles, et pour la Seine-Saint-Denis, 4 places sur 10. *A contrario*, les départements les mieux dotés économiquement présentent une offre moindre au sein de ces quartiers.

Note de lecture

Les contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont changé au 1er janvier 2024. La baisse observée du nombre de places PSU situées en quartiers prioritaires s'explique principalement par cette mise à jour de la géographie prioritaire, qui a fait sortir des EAJE du périmètre politique de la ville.

Figure 3. La capacité d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans, en 2023



Source : Onape, édition 2025.

Lecture : En 2023, en Île-de-France, 18,1% des enfants moins de 3 ans peuvent être gardés par une assistante maternelle et 5,2% peuvent bénéficier d'une place au titre d'une garde au domicile des parents. Globalement, le mode d'accueil individuel offre 23,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Note : L'accueil par la garde à domicile comprend la garde à domicile en emploi direct (Cmg⁵ garde à domicile) et la garde à domicile via un prestataire (Cmg structure).

(5) Complément de libre choix du mode de garde.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LA GARDE À DOMICILE

L'accueil individuel offre 23,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

L'accueil individuel s'appuie principalement sur l'offre de places proposées par les assistantes maternelles, celle-ci représentant 77,8 % des places d'accueil individuel en Île-de-France. Parmi l'ensemble de l'offre d'accueil, 18,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées par les assistantes maternelles (cf. figure 3). Dans la région, le recours à la garde à domicile reste marginal, n'offrant que 5,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les départements de la grande couronne offrent une capacité d'accueil par les assistantes maternelles plus développée que le reste de la région.

Ainsi, 21 % des enfants val-d'oisien de moins de 3 ans, 23,6 % des enfants yvelinois, 29,5% des enfants essonnais et 34,1 % des jeunes enfants seine-et-marnais bénéficient d'une place chez une assistante maternelle. La garde à domicile est légèrement plus développée dans les Yvelines, avec une place pour 3,4 % des enfants de moins de 3 ans, lorsque les autres départements de la grande couronne se situent aux alentours de 1 %.

Ainsi, en grande couronne, la capacité d'accueil théorique des enfants de moins de 3 ans par l'offre individuelle oscille entre 22,5 places pour 100 enfants dans le Val-d'Oise et 35,1 places en Seine-et-Marne. Cet accueil individuel, essentiellement porté par les assistantes maternelles, apparaît facilité par des lieux d'accueil plus spacieux et des loyers moins onéreux qu'à Paris et en petite couronne.

En effet, le constat s'inverse en petite couronne, où l'offre d'accueil par les assistantes maternelles reste sous le taux régional : entre - 1,6 points dans le Val-de-Marne et - 6,2 points en Seine-Saint-Denis. Toutefois, ces territoires se distinguent entre eux par un

accueil au domicile parental plus disparate. En Seine-Saint-Denis, les enfants de moins de 3 ans bénéficient près de deux fois moins souvent d'une garde à domicile que dans le Val-de-Marne et 4 fois moins souvent que dans les Hauts-de-Seine. Enfin, à Paris, l'accueil chez une assistante maternelle n'offre que 4,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Sur ce territoire, l'accueil individuel est ainsi principalement porté par un fort recours à la garde à domicile : celle-ci représente 13,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 7,8 points de plus que la moyenne régionale.

LE CONGÉ PARENTAL

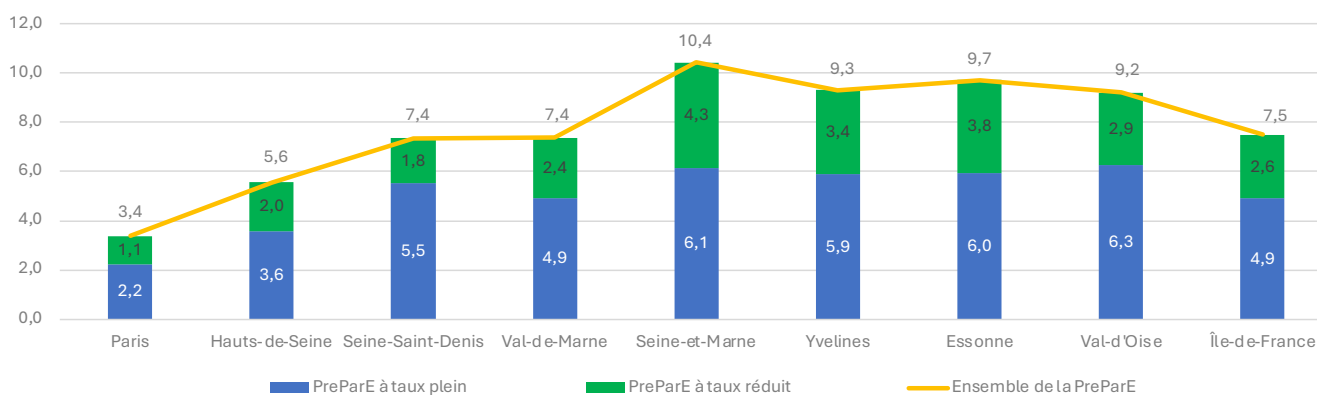
Un faible recours au congé parental

Les parents ont la possibilité de cesser leur activité professionnelle, partiellement ou complètement, pour bénéficier d'un congé parental soutenu par les Caf à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)⁶.

En Île-de-France, en 2023, 35 500 enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE : 65,5 % en bénéficient à taux plein, à la suite d'un arrêt complet de l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents, et 34,5 %, à taux réduit. Dans l'ensemble, le recours à cette prestation reste limité, puisque seulement 7,5 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE en Île-de-France (cf. figure 4).

Dans les départements de la grande couronne, les familles recourent plus fréquemment à cette prestation. En effet, chacun de ces territoires présente des taux de couverture entre deux et trois points supérieurs à celui de la région. À l'inverse, les familles alloséquanaises recourent moins souvent à cette prestation, puisque seuls 5,3 % des enfants de moins de 3 ans du département sont concernés. Ce taux est encore plus faible à Paris, où seulement 3,4 % des jeunes enfants sont gardés par leurs parents via la PreParE.

Figure 4. La part des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la PreParE, en 2023 (en %).

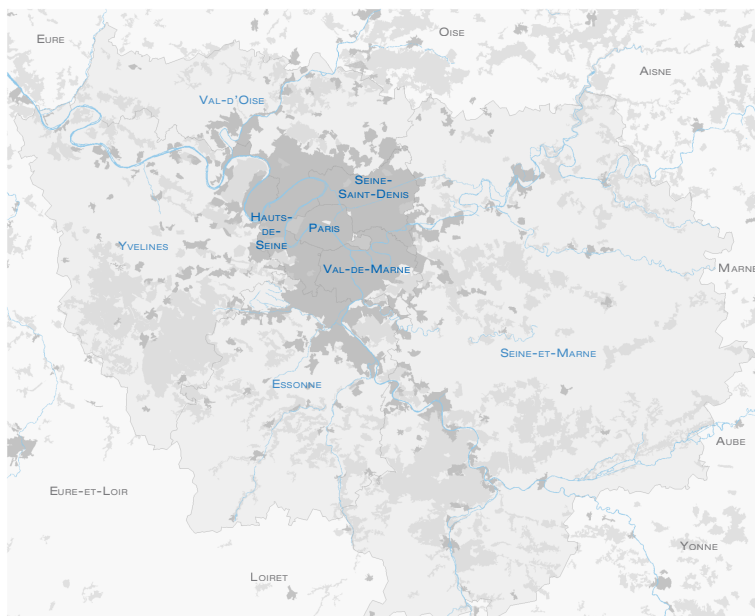


Source : Caf d'Île-de-France, 2023.

Lecture : En 2023, en Île-de-France, 7,5 % des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant ; 2,6 % en bénéficient à taux réduit et 4,9 %, à taux plein.

Emmanuelle Pascal
Ctrad – Caf en Île-de-France

(6) Si l'allocataire est en couple, chaque parent bénéficie de 6 mois de congé, consécutivement. Si l'allocataire est un parent isolé, il cumule ces deux périodes de 6 mois.



Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France

Directeur de la publication : Robert Ligier ■
Rédacteur : Emmanuelle Pascal ■
Traitements et cartographie : Emmanuelle Pascal ■
Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad@caf94.caf.fr
www.ctrad.fr